

Rubrique: Construction, territoire, énergie et transports

Sous-rubrique: Demande d'autorisation de construire

Date de publication: KABVS 17.05.2024

Visible par le public jusqu'au: 17.05.2025

Numéro de publication: BA-VS05-0000008819

Entité de publication

Canton du Valais - Commission cantonale des constructions, Kanton Wallis - Kantonales
Baukommission, Rue des Creusets 5, 1951 Sion

Demande d'autorisation de construire – Aménagement d'un biotope pour la compensation écologique de la carrière FAMSA, Massongex

Projet

Aménagement d'un biotope pour la compensation écologique de la carrière FAMSA

Requérante

FAMSA, Fabrique d'Aglomérés Monthey SA

Domicile:

Route des Ilettes 6

1869 Massongex

Auteur des plans

Monsieur Pascal Lambiel pour le bureau CEP Sàrl

Domicile:

Rue de la Moya 1

1920 Martigny

Parcelles

Parcelles 435, 436, 437, 438, 439 et 553, Nos Folios 9 et 12, Lieu-dit Proz Basset

Coordonnées

2°56'58.3", 1°12'05.7"

Propriétaire

Bourgeoisie de Massongex

Domicile:

par Administration communale

Place de l'Eglise 1

1869 Massongex

Propriétaire

Administration communale de Massongex

Domicile:

Place de l'Eglise 1
1869 Massongex

Affectations des zones

Aire forestière, Zone agricole

Dérogation

Art. 24ss LAT

Demande de défrichement

Est également mise à l'enquête publique, d'entente avec le Service des forêts, de la nature et du paysage, arrondissement du Bas-Valais, en application de la loi fédérale sur les forêts du 4 octobre 1991, de la loi cantonale sur les forêts du 14 septembre 2011 (LcFo) et de l'article 8 de l'ordonnance cantonale sur les forêts et les dangers naturels du 30 janvier 2013, la demande de défrichement suivante :

Requérante : FAMSA - Fabrique d'Agglomérés Monthey SA

Lieu-dit : parcelles nos 435, 436, 437, 438, 439 et 553, au lieu-dit Proz Basset

But du défrichement : Compensation écologique de la carrière FAMSA

Défrichement définitif : 2'092 m²

Coordonnées centrales : 2'565'583, 1'120'057

Moyen de droit / Consultation

Le(s) dossier(s) est (sont) consultable(s) auprès de l'administration communale, veuillez-vous référer à la commune pour la consultation du BO, et auprès de la CCC les jours ouvrables de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00 (16h00 veille de fête). Les oppositions éventuelles, dûment motivées en particulier quant à la qualité pour agir, seront adressées par pli recommandé à la CCC, Rue des Creusets 5, case postale 670, 1951 Sion, dans les trente jours à partir de la présente publication.

Point de contact

Canton du Valais - Commission cantonale des constructions
Rue des Creusets 5
1951 Sion

Délai de mise à disposition

Expiration du délai: 17.06.2024